

SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 6 MAI 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers, Daniel Meunier (siège no. 1), Philippe Dunn (siège no. 3), Réjean Racine (siège no. 4), *vacant* (siège no. 5) et Gisèle Thériault (siège no.6), sous la présidence du maire, monsieur Steven Neil.

Madame Stéphanie Martin-Gauthier (siège no. 2) arrive à la période de question.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
 - 6.1 Avis de motion - Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité
 - 6.2 Dépôt du projet de règlement - Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité
 - 6.3 Ratification de la lettre d'entente no. 5 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389
 - 6.4 Horaire d'ouverture du bureau municipal et ratification de la lettre d'entente no. 6 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389
 - 6.5 Souper homard de l'association des pompiers de Bromont inc.
 - 6.6 Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi Perkins – événement Classique BMP 2025
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – DM 2025-01
- 8 Voirie
 - 8.1 Décompte progressif no. 3 final et acceptation définitive – réfection du chemin Miltimore – appel d'offres 49997TT
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
 - 10.1 Finalisation des travaux de reboisement du boisé – partenariat avec la Fondation de revitalisation de Brigham et achat d'arbres et arbustes
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
 - 12.1 Adjudication – services professionnels pour l'amélioration du parc Lacroix – Artelia Canada inc.
 - 12.2 Contribution pour les aspects commémoratifs, historiques et communautaires dans le cadre du 100^e anniversaire de la fondation de la Paroisse de Brigham
 - 12.3 Demande d'autorisation de passage sur le territoire – Tour cycliste des policiers de Laval 28^e édition
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

1
25-05-086
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2
25-05-087
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025.

3
25-05-088
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 318 275.55 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	290.04 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	1 825.39 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	3 038.04 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	5 995.76 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	15 592.95 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	325.25 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet et usine secteur Guay	415.82 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 800.50 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	889.90 \$
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	821.90 \$
CIBC	Contribution mensuelle au REER de l'employé	976.94 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	2 318.04 \$
Esso and mobil business card	Fourniture d'essence pour les véhicules municipaux	739.17 \$
Rona inc.	Fournitures diverses pour la voirie et bâtiment	100.74 \$
Beneva inc.	Assurances collectives pour le mois de mai	1 859.16 \$
Gestion de projets environnementaux Akvo inc.	Mandat de surveillance pour le projet du secteur Guay - phase traitement	3 100.59 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	Services exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées pour le mois d'avril et services ponctuels pour de décembre 2024 à février 2025	7 550.01 \$
Arbeau Services	Service d'émondage d'arbres près du chemin Redmile	517.39 \$
Artelia Canada inc.	Services professionnels pour travaux de réfection de l'usine des eaux usées	3 138.82 \$
Alarme Top Sécurité	Fourniture et remplacement du module de communication cellulaire à l'usine d'eaux usées du village	556.88 \$
Groupe Conseil Brieau 2011 inc.	Service office 365 pour avril et service ponctuel d'assistance pour le poste DG	1 209.58 \$

Bell Habitations inc.	Services professionnels en matière de gestion contractuelle pour avril	6 208.65 \$
BRH inc.	Services professionnels pour recrutement du poste de gestion contractuelle et approvisionnement	3 018.10 \$
Mini Excavation Eric Bonin inc.	5 de 5 vers. pour le contrat de déneigement 2024-2025	2 644.43 \$
J.A. Beaudoin Construction Limitée	Décompte no 3 et acceptation définitive – réfection du chemin Miltimore et service de nivelage des chemins selon le plan des routes établies	27 226.81 \$
Brenntag Canada inc.	Fourniture d'alun en sacs pour le traitement des eaux usées - village	1 322.21 \$
Services CAPA	Service d'entretien ménager pour le mois d'avril	1 609.64 \$
Canac	Fournitures diverses pour la voirie et bâtiment	79.54 \$
Chambre de Commerce Brome-Missisquoi	Renouvellement de l'adhésion annuelle	275.94 \$
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	28.50 \$
DBR informatique inc.	Facture mensuelle de lecture du compteur de l'imprimante Kyocera	422.94 \$
Patrick Ewing	2 de 6 versement service d'entretien et tonte de pelouses, 2 de 5 versement service d'entretien du terrain de baseball pour la saison 2025 et 2 de 5 versement d'entretien du terrain de soccer	3 421.35 \$
F.Q.M.	Renouvellement annuel - Le règlement municipal	220.50 \$
Groupe Sylva Plus des Sommets inc.	Service de coupe de jardinage en bordure des sentiers	14 535.86 \$
Groupe GFE inc.	Service d'entretien annuel des équipements d'éclairage d'urgence	2 588.58 \$
Génipur Électrique inc.	Services professionnels pour relevés et études photométriques	7 326.78 \$
Installations Électriques Claude Gougeon	Service d'entretien et réparation de l'éclairage public, fourniture et remplacement de l'éclairage Del pour les bâtiments municipaux	1 481.72 \$
Municipalité d'East Farnham	Entente de partage des coûts anti-sifflement de train	70.13 \$
Martech inc.	Fourniture et livraison de pancartes de signalisation et accessoires	6 743.57 \$
MRC Brome-Missisquoi	2 ^{ième} versement des Quotes-parts 2025	101 820.50 \$
Mallette S.E.N.C.R.L.	Honoraires professionnels pour accompagnement chapitre SP3280	2 189.81 \$
N. Bernard inc.	Fourniture d'essence des véhicules municipaux, changement des pneus et service de réparation sur le camion GMC	855.71 \$
Petits Moteurs Côté enr.	Fourniture d'équipements de sécurité	172.45 \$
Peinture Solutions Concept inc.	Service de peintre pour le bâtiment des loisirs	3 794.18 \$
PG Solutions inc.	Service d'installation des logiciels de PG territoire et carte GM sur Laptop urbanisme	247.20 \$
Plomberie Goyer inc.	Appel de service pour investigation problématique de sources d'odeur	263.23 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Services professionnels d'audit de l'année financière 2024	1 171.02 \$
R.I.G.M.R.B.M	Service mensuel pour l'élimination des déchets pour le mois de mars	4 738.24 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois d'avril	17 667.39 \$
Alpha Serrurier inc.	Fourniture et installation d'une serrure à code numérique au bâtiment d'eau potable du chemin Miltimore	1 376.24 \$

Sanixel	Fourniture de bouteilles lave-yeux pour véhicules et bâtiments	93.13 \$
SPA des Cantons	Prise en charge - animal errant	100.00 \$
Marie-Rose Simeone	Services professionnels pour suivi ponctuels en gestion contractuelle	600.00 \$
Techsport inc.	Fourniture de sacs à excréments pour chiens	114.69 \$
Thomson Reuters	Maj 58 loi sur l'aménagement urbanisme annoté	204.75 \$
Les Transports C.R.V. (1988) inc.	Service de transport pour fourniture d'alun en sacs	146.51 \$
Uline Canada Corporation	Fourniture et livraison d'un étagère de rangement de pneus ainsi que des casiers pour vêtements	4 036.69 \$
Urbatek	Services professionnels en matière d'urbanisme et émission de permis pour le mois de mars	7 481.74 \$
Ville de Cowansville	Facturation entente assainissement des eaux usées 2024 et entente intermunicipale - quote part équipement usine d'épuration	3 998.65 \$

Sous-total des déboursés		283 360.25 \$
	<u>Autres déboursés pour approbation :</u>	
	Salaires des employés et traitement des élus pour le mois d'avril	34 749.81 \$
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00 \$
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global	35.49 \$
Total des déboursés		318 275.55 \$

4

25-05-089

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

5

25-05-090

CORRESPONDANCE

6.1

25-05-091

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2025-01 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par monsieur le maire, Steven Neil, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du *Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité*. Ce règlement a pour objet de remplacer le *Règlement 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité* afin d'augmenter le montant du fonds de roulement.

6.2
25-05-092
ADMINISTRATION
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2025-01 CONCERNANT LE FONDS DE
ROULEMENT
DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec (fonds de roulement);

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de déposer le projet de *Règlement 2025-01 concernant le fonds de roulement de la Municipalité*.

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public à la présente séance et une copie est également mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-01 CONCERNANT
LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec (fonds de roulement);

ATTENDU que la Municipalité de Brigham peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 843 000,00 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité ne prévoit pas de montant projeté qui, additionné aux montants projetés des réserves déjà créées par règlement et encore existantes, donne un montant supérieur au plus élevé entre le montant correspondant à 50 % des autres crédits prévus au budget de l'exercice financier au cours duquel est adopté le règlement et le montant correspondant à 30 % du coût total non amorti des immobilisations.

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité d'augmenter son fonds de roulement à 400 000 \$ dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2025 et qu'un projet du présent règlement a été déposé à la même séance;

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité.

ARTICLE 2

Le montant du fonds de roulement est de 400 000 \$.

ARTICLE 3

À cette fin, le conseil affecte une somme de 200 000 \$ de l'excédent (du surplus) accumulé de son fonds général ainsi qu'une somme de 200 000\$ provenant du fonds de roulement initial.

ARTICLE 4

Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds conformément à la Loi.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, le _____ 2025.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

6.3

25-05-093

ADMINISTRATION

RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NO. 5 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4389

ATTENDU le besoin de précisions nécessaire quant au calcul des augmentations salariales annuelles;

ATTENDU QUE les parties ont convenues d'un mode de calcul desdites augmentations;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente numéro 5 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant la section intitulée « **Augmentation salariale – Années 2024 à 2027** » en page 30 de la convention collective.

6.4

25-05-094

ADMINISTRATION

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI 2025 AU 14 NOVEMBRE 2025 ET RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NO. 6 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4389

ATTENDU la signature de la convention collective entre la Municipalité et les employés municipaux pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

ATTENDU la résolution 2024-075 et la lettre d'entente no. 2 entre la Municipalité et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, qui en découle;

ATTENDU la résolution 2024-220 et la lettre d'entente no. 4 entre la Municipalité et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, qui en découle;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le projet pilote avec les adaptations nécessaires, notamment pour les horaires, avec le maintien de l'horaire d'été pour l'employé à la voirie et environnement à 40 hres/semaine;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente numéro 6 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant la modification de l'article 9.03 de la convention collective.
- de fixer les jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville du 16 mai 2025 au 14 novembre 2025, comme suit :

Lundi au jeudi :	8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Vendredi :	8h30 à 13h00
- d'autoriser le directeur général à négocier toute adaptation au projet pilote, pour et au nom de la Municipalité, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant l'adoption de l'horaire et d'ouverture du bureau municipal.

6.5
25-05-095
ADMINISTRATION
SOUPEUR HOMARD DE
L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROMONT INC.

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Bromont inc. tiendra un souper homard le samedi 24 mai 2025 à l'Aréna de Bromont afin de ramasser des fonds pour fournir de l'aide aux enfants qui sont dans le besoin sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie Bromont – Brigham–St-Alphonse-de-Granby ;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de commanditer le souper homard de l'Association des pompiers de Bromont inc. par un don de 750,00 \$;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'inviter les citoyens à participer en grand nombre à cet événement.

6.6
25-05-096
ADMINISTRATION
FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS -
ÉVÉNEMENT CLASSIQUE BMP 2025

ATTENDU la tenue de la 34^e édition de l'activité *La Classique* BMP 2025 du 11 juin prochain, au bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

ATTENDU QUE les fonds recueillis lors de cet événement serviront au réaménagement de l'imagerie médicale de l'établissement;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de faire l'achat d'un billet au montant de 260, 00 \$ au bénéfice de la fondation L'Hôpital BMP;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;

7.1
25-05-097
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM-2025-01

Cette demande concerne les dispositions relatives à la marge de recul latérale minimale autorisée à la grille des usages et des normes à l'annexe C du Règlement de zonage numéro 06-101.

Nature et effets de la demande DM 2025-01 :

Autoriser la construction d'un garage attaché à la résidence à une distance de 1.22 mètres de la ligne latérale de la propriété, dérogeant ainsi à la grille des usages et des normes à l'annexe C du Règlement de zonage numéro 06-101. La réglementation spécifique que la marges de recul minimale à respecter pour un bâtiment principal est de 3 mètres dans la zone ID-09A.

Identification du site concerné par la demande DM 2025-01 :

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 591 du cadastre du Québec (matricule : 5715-39-4738) au 317, chemin Daigneault, à Brigham.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2025-01
CADASTRE DU QUÉBEC : LOT 3 520 591

Règlement concerné :

La demande DM 2025-01 concerne les dispositions relatives à la marge de recul latérale minimale autorisée à la grille des usages et des normes à l'annexe C du *Règlement de zonage numéro 06-101*.

Nature et effets de la demande DM 2025-01 :

CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ

- Autoriser la construction d'un garage attaché à la résidence à une distance de 1.22 mètres de la ligne latérale de la propriété, dérogeant ainsi à la grille des usages et des normes à l'annexe C du *Règlement de zonage numéro 06-101*;
- La réglementation spécifique que la marges de recul minimale à respecter pour un bâtiment principal est de 3 mètres dans la zone ID-09A.

- **Identification du site concerné pour la demande DM 2025-01:** l'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 591 du cadastre du Québec (matricule : 5715-39-4738) au 317, chemin Daigneault, à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme en matière de développement puisque le non-respect de la marge de recul latérale entraîne des contraintes d'accès et de sécurité publique;

ATTENDU QUE la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur, car la superficie du terrain visé est assez grande pour permettre l'implantation d'un garage de dimensions similaire à d'autres emplacements en respectant les marges de recul prescrites;

ATTENDU QUE la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur, car il est possible de diminuer la superficie du garage projeté;

ATTENDU QUE la demande porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, puisque la proximité et la hauteur du garage projeté obstruerait considérablement la vue et la lumière de la propriété voisine;

ATTENDU QUE la demande a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique par la réduction de la largeur d'accès à l'arrière du bâtiment, ainsi que par l'augmentation du risque de propagation en cas d'incendie dû à la proximité de la propriété voisine;

ATTENDU QUE la demande n'a pas un caractère mineur, puisque le garage projeté déroge de plus de la moitié de la marge de recul latérale prescrite et que celui-ci est d'une superficie et d'une hauteur supérieure au bâtiment principal existant sur le terrain.

ATTENDU QUE le CCU recommande unanimement de refuser la demande de dérogation mineure DM 2025-01 qui a pour but d'autoriser la construction d'un garage attaché à une distance de 1.22 mètres de la ligne latérale de propriété sur le lot 3 520 591 du cadastre du Québec (matricule : 5715-39-4738) au 317, chemin Daigneault, à Brigham, dérogeant à la grille des usages et des normes à l'annexe C du Règlement de zonage numéro 06-101, spécifiant que la marges de recul minimale à respecter pour un bâtiment principal est de 3 mètres dans la zone ID-09A.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement que le préambule fasse partie intégrante des présentes et de refuser la demande de dérogation mineure DM 2025-01 qui a pour but d'autoriser la construction d'un garage attaché à une distance de 1.22 mètres de la ligne latérale de propriété sur le lot 3 520 591 du cadastre du Québec (matricule : 5715-39-4738) au 317, chemin Daigneault, à Brigham, dérogeant à la grille des usages et des normes à l'annexe C du Règlement de zonage numéro 06-101, spécifiant que la marge de recul latérale minimale à respecter pour un bâtiment principal est de 3 mètres dans la zone ID-09A.

8.1

25-05-098

VOIRIE

**DÉCOMPTE PROGRESSIF N°3 FINAL ET ACCEPTATION DÉFINITIVE - RÉFECTION DU CHEMIN
MILTIMORE – APPEL D'OFFRES 49997TT**

ATTENDU la résolution d'adjudication 2023-191 et la résolution 2023-061;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc. de procéder au paiement suivant le certificat de réception définitive des ouvrages daté du 14 avril 2025;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant le certificat de réception provisoire, de 20 558,26 \$ (taxes incluses) à l'entreprise J. A. Beaudoin Construction Ltée pour les travaux de réfection du chemin Miltimore;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, en partie selon les modalités du règlement parapluie numéro 2021-07, par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que par le volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

10.1

25-05-099

ENVIRONNEMENT

**FINALISATION DES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU BOISÉ – PARTENARIAT AVEC LA
FONDATION DE REVITALISATION DE BRIGHAM ET ACHAT D'ARBRES ET ARBUSTES**

ATTENDU la coupe de récupération et de jardinage entreprise à la fin de l'hiver et les travaux de reboisement du boisé et de la plantation effectués par la compagnie *Groupe Sylva Plus des sommets inc.*;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'organiser une activité de plantation d'arbres afin de finaliser les travaux de reboisement du boisé des sentiers municipaux, la proposition de partenariat de la *Fondation de revitalisation de Brigham* et la fourniture d'une main d'œuvre bénévole pour

cette activité et la soumission de fourniture d'arbres de l'entreprise *Plus d'arbres.eco* reçue par courriel le 18 avril 2025;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de partenariat de la *Fondation de revitalisation de Brigham* et la fourniture d'une main d'œuvre bénévole pour cette activité;
- d'accepter l'offre de service l'entreprise *Plus d'arbres.eco* du courriel du 18 avril 2025 pour la fourniture de 500 arbres et arbustes d'essences diverses, selon la liste présentée, au montant de 2 500,00 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

12.1
25-05-100
LOISIRS ET CULTURE
ADJUDICATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉLIORATION DU PARC LACROIX –
ARTELIA CANADA INC.

ATTENDU les besoins et le budget alloué pour le projet d'aménagement de jeux inclusifs au parc Lacroix;

ATTENDU l'offre de service de la firme Artelia Canada inc. datée du 2 mai 2025;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de la firme Artelia Canada inc. pour un montant de 14 532,00 \$ (plus taxes) pour les services professionnels de relevés et de conception préliminaire pour l'aménagement de jeux inclusifs au parc Lacroix ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

12.2
25-05-101
LOISIRS ET CULTURE
CONTRIBUTION POUR LES ASPECTS COMMÉMORATIFS, HISTORIQUES ET COMMUNAUTAIRES
DANS LE CADRE DU 100^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
DE LA PAROISSE DE BRIGHAM

ATTENDU la tenue de célébrations pour le 100^e anniversaire de la fondation de la Paroisse de Brigham, organisées par la Fabrique Sainte-Marie Médiatrice, et la demande de cette dernière à la Municipalité d'une contribution financière à cet effet;

ATTENDU QUE l'aspect commémoratif et communautaire de l'événement de ces célébrations sont consistants avec l'*Orientation municipale en matière de soutien aux OBNL* adoptée le 1^{er} octobre 2024;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- que la Municipalité octroie une contribution financière de 1 500,00 \$ en support aux activités culturelles et communautaires dans le cadre de la tenue du 100^e anniversaire de la fondation de la Paroisse de Brigham;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

12.3
25-05-102
LOISIRS ET CULTURE
DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE – TOUR CYCLISTE DES POLICIERS
DE LAVAL 28^E ÉDITION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accueillir le *Tour Cycliste des Policiers de Laval 28^e édition*, en lien avec *Opération Enfant Soleil*, qui passera sur notre territoire le mardi 27 mai 2025 en avant-midi et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire selon le parcours soumis par monsieur Michel Gagnon le 23 avril 2025;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

13
25-05-103
VARIA

14
25-05-104
PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Stéphanie Martin-Gauthier (siège no. 2) arrive à la période de question.

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

15
25-05-105
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 01.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier
